



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 037 / 2017 DU 18 MAI 2017

Modifiant la délibération n° 119/2016 du 20 octobre 2016 approuvant l'opération de mise en œuvre d'un réseau de radiocommunication pour le centre d'incendie et de secours ainsi que pour le plan communal de sauvegarde.

Date de convocation : 10 mai 2017	L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Yvette LICHTLE, 1er adjoint au maire.															
Date d'affichage : 10 mai 2017																
Date d'affichage du compte-rendu : 19 mai 2017	Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance.															
Date d'affichage de la présente délibération : 26 MAI 2017	Madame Eliane LECHENE a été désignée pour remplir cette fonction.															
Résultats des votes :	<table border="1"> <tr><td>VOTANTS</td><td>30</td></tr> <tr><td>POUR</td><td>30</td></tr> <tr><td>CONTRE</td><td>00</td></tr> <tr><td>ABSTENTION</td><td>00</td></tr> </table>	VOTANTS	30	POUR	30	CONTRE	00	ABSTENTION	00	<table border="1"> <tr><td>ELUS EN EXERCICE</td><td>33</td></tr> <tr><td>PRESENTS</td><td>20</td></tr> <tr><td>PROCURATION</td><td>10</td></tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	20	PROCURATION	10
VOTANTS	30															
POUR	30															
CONTRE	00															
ABSTENTION	00															
ELUS EN EXERCICE	33															
PRESENTS	20															
PROCURATION	10															
La délibération est adoptée à l'unanimité.																

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII		X	Heimana TAURAA
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN		X	Eliane LECHENE
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Yvette LICHTLE
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Miriama MACE
Mme Doris RAUFEA née DROLLET		X	Maire SVARC
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Thilda HAREHOE
M. Samuel MOO SUNG		X	Lorraine HUNTER
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEAO	X		
Mme Riveta URAHUTIA		X	Marie-Madeleine MAO
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	Turere FOLIAKI
Mme Keehi WONG		X	Rosana TEHOIRI
M. Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO		X	
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	20	12	10 procurations

DELIBERATION N° 037/2017 DU 18 MAI 2017

Modifiant la délibération n° 119/2016 du 20 octobre 2016 approuvant l'opération de mise en œuvre d'un réseau de radiocommunication pour le centre d'incendie et de secours ainsi que pour le plan communal de sauvegarde.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'arrêté n° 118-2014 du 26 juin 2014 fixant l'organisation structurelle et les règles de fonctionnement des services composant l'administration de la commune de Pirae ;
- VU la délibération n° 119/2016 du 20 octobre 2016 approuvant la mise en œuvre de moyen de radiocommunication pour le centre d'incendie et de secours et le plan communal de sauvegarde ainsi que son plan de financement ;
- VU le plan communal de sauvegarde de la commune de Pirae ;
- VU les explications fournies par Madame Yvette LICHTLE, 1er adjoint au maire;

Exposé des motifs :

Lors du conseil municipal le 20 octobre 2016, a été approuvé l'opération de mise en œuvre d'un réseau de radiocommunication pour le centre d'incendie et de secours ainsi que pour le plan communal de sauvegarde.

La présente délibération modifie le plan de financement de cette opération suite aux décisions prises par le CFL dans sa séance plénière du 2 mars 2017 qui a retenu un taux de financement de 50%.

Après en avoir délibéré en sa séance du 18.05.2017 ;

ADOPTE :

Article 1^{er} :

Le plan de financement à l'article 3 de la délibération n°119/2016 du 20 octobre 2016 est modifié comme suit :

Mise en œuvre d'un réseau de radiocommunication pour le centre d'incendie et de secours ainsi que pour le plan communal de sauvegarde		
	Montant en FCFP TTC	
Fond intercommunal de péréquation (FIP)	7 088 646	50%
Commune	7 088 645	50%
TOTAL	14 177 291	100%

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Directeur général des services, le Chef du service de la sécurité publique et civile et le Chef du service des ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché

Le Maire,

Le 1^{er} Adjoint,



Mme Yvette LICHTLE
Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

26 MAI 2017

Le..... et publication du

26 MAI 2017

Le 6^{ème} Adjoint,



Edouard FRITCH
Le Maire

